

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Lien Interculturel et Social - Organisation de la manifestation des AOC du 29 novembre au 13 décembre 2013 - Subvention de la Commune urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2008, dans le contexte de l'année européenne du dialogue interculturel est né, autour de la thématique de l'égalité, l'évènement de valorisation des actions associatives. A l'initiative de la manifestation culturelle "Origines Contrôlées" à Toulouse, la 1^{ère} édition des AOC (Apéro d'Origine Contrôlée) de l'égalité est mise en place à Bordeaux, portée conjointement par l'association du Lien Interculturel Familial et Social et une quinzaine d'autres associations.

Les AOC de l'égalité cherchent à impliquer les acteurs associatifs et le public autour de thèmes qui se retrouvent dans chaque édition : l'égalité des droits, l'ouverture de dialogues avec les pouvoirs publics sur les questions de cohésion sociale et la lutte contre les discriminations. Ces enjeux sont traités de manière éducative, pédagogique et artistique en s'appuyant sur :

- Des réflexions issues du thème « la politique de la ville »,
- L'agenda 21 afin d'inscrire la manifestation dans une logique de solidarité et de développement durable ainsi que d'œuvrer à la participation des habitants,
- L'accès à la culture et aux pratiques artistiques. Chaque AOC est amené à prendre la forme d'expositions, de représentations de pièces de théâtre, de concerts de musique.

En 2013, pour la 6^{ème} édition des AOC de l'égalité qui aura lieu du 29 novembre au 13 décembre 2013, l'accent est mis sur les migrations (de la marche pour l'égalité aux revendications identitaires), les enjeux et pouvoirs des territoires, l'engagement des femmes, la démocratie participative et l'implication citoyenne autour de lieux phares (le boulevard des potes, le centre social et familial, le TNBA ou encore le cinéma Utopia à Bordeaux, le Rocher de Palmer à Cenon, les Terres Neuves à Bègles).

Chaque thématique sera traitée par des Apéros OC mais aussi par des ateliers, des animations autour de supports :

- Des projections de films thématiques suivis de débats,
- Expositions en lien avec les thématiques de l'égalité,
- Spectacles et rencontres avec des artistes : musique, lecture théâtralisée, slam...

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement cette manifestation en 2012 à hauteur de 10 000€, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 332 000€ TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	7 000	Prestations de services	12 500
Services extérieurs	11 000	Etat	143 000
Autres services extérieurs	76 000	Région	50 000
Impôts et taxes	8 000	Conseil Général	21 000
Charges de personnel	230 000	Département des Landes	5 000
		Cub	10 000
		Ville de Cenon	10 000
		Ville de Mérignac	10 000
		Ville de Floirac	2 000
		Ville de Bordeaux	15 000
		Ville d'Ambarès et Lagrave	12 000
		Ville de Villenave d'Ornon	3 000
		Ville d'Eysines	1 000
		Ville de Mont de Marsan	3 000
		FONJEP/DDCS	7 200
		ASP/CAE	14 800
		FEI	12 500
TOTAL	332 000		332 000
<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>98 000</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>98 000</i>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation « Les AOC de l'égalité » s'inscrit dans le cadre de la catégorie des actions transcommunales,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de 10 000€ à l'association du Lien Interculturel Familial et Social pour l'organisation de la manifestation « Les AOC de l'égalité » qui se déroule du 29 novembre au 13 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 33, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON